Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260618-D0220260001610-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

DB.2026.016

Date de convocation : 12 juin 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au salle de l'Evel, au siège administratif de Centre Morbihan Communauté , en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Guénaël ROBIN, M. Hugues JEHANNO, M. Benoît ROLLAND, M. Jean-Marc ONNO, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

VU la décision n°DB.2026-013 du 23 avril 2026, désignant un(e) secrétaire de séance,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture du Président,

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026, joint en annexe de la présente décision.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 10	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE